



affiché le 18/12/24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 217

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 21

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 décembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER Jeanine, CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jocelyne PION.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

Nomenclature @ACTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.)

Le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants ainsi qu'aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comprennent au-moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art.L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Prévu par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le contenu de ce rapport a été fixé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, qui a créé l'article D.2312-3 du CGCT.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à tenir un débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif 2025.

L'exposé porte sur :

- L'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,
- Les engagements pluriannuels et la programmation des investissements,
- La dette communautaire et son évolution,
- Les indicateurs budgétaires,
- La structure des effectifs et de la masse salariale,
- Les mutualisations.

Après avoir entendu l'exposé relatif au R.O.B., chacun a pu s'exprimer librement sur les orientations présentées et formuler une opinion, dans le cadre prescrit par le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du CGCT et que celle-ci doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante ;

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat les orientations budgétaires pour l'année 2025 conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Ville de T O N N E R R E

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Tonnerre 2030

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » Antoine de Saint-Exupéry

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a instauré la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants. Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Conseil municipal : 16 décembre 2024

Sommaire

Propos introductifs (page n° 3)

Éléments de contexte (pages n° 4 à 7)

Les orientations budgétaires 2025 (page n° 8)

Les recettes réelles de fonctionnement (pages n° 9 à 13)

- ✓ Vue d'ensemble
- ✓ La fiscalité directe locale
- ✓ Les autres éléments du chapitre « Impôts et taxes »
- ✓ L'évolution de la fiscalité professionnelle sur le territoire communautaire
- ✓ L'évolution de la population légale
- ✓ La dotation globale de fonctionnement
- ✓ Les autres dotations
- ✓ Les autres recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (pages n° 14 à 19)

- ✓ Vue d'ensemble
- ✓ La masse salariale
- ✓ Le tableau des emplois
- ✓ L'évolution des effectifs
- ✓ Les charges à caractère général
- ✓ Les charges de gestion courante
- ✓ Les charges financières

Les budgets annexes (page n° 20)

La situation de la dette (page n° 21)

L'autofinancement du budget principal (page n° 22)

Les travaux 2024 effectués en régie (page n° 23)

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 089-218904183-20241217-DL24_217-DE

Les investissements
(pages n° 24 à 31)

Les dépenses d'investissement 2024 (budget principal)

Le financement des investissements 2024 (budget principal)

Les investissements 2024 des budgets Cinéma et Camping

Les investissements 2025 portés par le budget principal

Le financement des investissements 2025 (budget principal)

Les investissements 2025 des budgets Cinéma et Camping

Propos introductifs

Le débat d'orientation budgétaire constitue un temps fort de la vie municipale.

Ce lundi 16 décembre 2024, sous la présidence de monsieur Cédric CLECH, maire de Tonnerre, l'assemblée délibérante posera les grandes lignes des budgets 2025 de la ville de Tonnerre

Entre contraintes et incertitudes, la feuille de route respecte les engagements de campagne de la liste « Un avenir pour Tonnerre, avec vous ».

Il s'agit aujourd'hui de tracer les contours du budget 2025 pour les préciser durant les prochaines semaines afin d'aboutir à une présentation définitive lors d'un conseil municipal programmé le 17 février 2025.

Telle est la raison d'être de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui vous est soumis et du débat qui s'en suivra.

Car, malgré de réelles inquiétudes dont celles, **économiques**, suscitées par le ralentissement de la croissance dans la zone européenne, **budgétaires et financières**, du fait d'une situation spécifique à la France, **politiques**, du fait des crises de majorité à l'assemblée nationale conduisant à une fragilisation de l'exécutif gouvernemental et **géopolitiques**, du fait des risques d'internationalisation des conflits, la commune doit construire son cadre budgétaire pour l'année à venir.

Ce projet de budget 2025 repose sur un socle consolidé par des objectifs clairement redéfinis par la majorité municipale actuelle :

- ✓ Une construction des prévisions facilitée par une capacité à les financer sur fonds propres,
- ✓ La mise en œuvre effective d'un ambitieux programme pluriannuel d'investissements tenant compte des priorités et des contraintes,
- ✓ La clairvoyance permanente dans les relations financières avec nos partenaires au premier rang desquels se portent l'État et la Région,
- ✓ Des dépenses en cohérence avec les politiques publiques, en réponse aux besoins et aux attentes des habitants,
- ✓ Un poids de la dette compatible avec des ambitions mesurées et une réelle capacité à l'assumer dans la durée.

Les orientations budgétaires 2025 traduisent une ambition renouvelée pour notre territoire et pour ses habitants.

Elles construisent l'avenir tout en préservant les équilibres et en maîtrisant notre endettement.

Le contexte socio-économique mondial

La croissance mondiale

En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023, atteindre 3,1 % selon l'OCDE, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des États-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 0,8% (0,5% en 2023). Des disparités persistent cependant entre les pays. Par exemple, l'Allemagne connaît une croissance plus lente (~+ 0,2%) alors qu'en Espagne la croissance économique est vigoureuse (= +2,1%).

En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à <3,2%, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'élection américaine fin 2024. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire. En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

Le niveau de pauvreté au niveau mondial

Le taux de pauvreté mondial montre des signes modestes d'amélioration, passant de 9,2 % en janvier 2024 à 8,6 % en octobre. Cette baisse, bien que positive, reste insuffisante pour résoudre les disparités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres. Les économies en développement continuent de supporter le poids des crises économiques successives, tandis que les gains économiques dans certaines régions ne parviennent pas à être distribués équitablement. La réduction de la pauvreté est entravée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans plusieurs pays.

Le contexte socio-économique français

La croissance économique française

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année. En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024. Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste.

L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à <2,1% en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint ~5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages. En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation à 1,8%.

Le taux de chômage en France

Pour 2024, l'INSEE estime que le taux de chômage en France sera d'environ 7,5 %. Ce taux est stable par rapport au début de l'année 2024, mais il pourrait légèrement augmenter pour atteindre 7,6 % d'ici la fin de l'année. Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7,8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

Le niveau de pauvreté en France

En 2024, l'INSEE estime que le taux de pauvreté en France sera d'environ 14,5 %. Ce taux est stable par rapport à 2023. Pour 2025, les prévisions indiquent une légère baisse du taux de pauvreté, qui pourrait atteindre 14,2%. Les populations les plus touchées sont les jeunes, les familles monoparentales et les travailleurs précaires. Les dispositifs sociaux en place n'ont pas pu compenser l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages les plus vulnérables.

L'évolution du pouvoir d'achat en France

En 2024, l'INSEE estime que le pouvoir d'achat des ménages français devrait augmenter de 0,8 %. Cette hausse est principalement due à la stabilisation des prix de l'énergie et à une légère augmentation des revenus disponibles. Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1,2 %. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, ce qui devrait renforcer le revenu disponible des ménages.

La dette publique en France

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 Mds€. Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB. Une commission d'enquête Parlementaire devrait être convoquée pour comprendre cette brusque dégradation des finances publiques.

Le déficit public en France

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées. Le gouvernement envisage dans sa Loi de finances 2025 de ramener le déficit à 5% du PIB en 2025. Pour cela, sont annoncés 60 Mds€ d'économies, dont les deux tiers concernent une baisse des dépenses (cf. principales mesures de la loi de Finances 2025 ci-après).

Le projet de Loi de finances 2025

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Depuis, le manque de majorité absolue rend plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées. Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer pour préparer le budget 2025 de la commune car certaines mesures auront un impact non négligeable sur ses finances.

En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 5% du PIB en 2025, grâce à un effort de 60 Mds€ qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

Les principales mesures appliquées à l'État

21,5 Mds€ de réductions des dépenses sont prévues dans de nombreux ministères / domaines comme ceux du Travail, de la Santé ou de l'Aide publique au développement. Quelques-uns seront plus ou moins épargnés, comme la Défense et l'Écologie. Les mesures de réduction des dépenses touchent notamment les postes de fonctionnaires d'État :

- Suppression de postes de fonctionnaires d'État, dont 4 030 postes dans l'Éducation Nationale (- 97 000 élèves en sept. 2025). Suppression de 883 postes au ministère du Travail et 505 au ministère du Budget.
- Création de postes de fonctionnaires d'État, dont 2 000 postes d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap). Création de 1 709 postes essentiellement dans les Ministères de Armées, de la justice et de l'Enseignement supérieur et Recherche.
- Au total, 2 200 postes seront supprimés s'accompagnant d'une simplification des normes et d'un regroupement de structures.

A ces 21,5 Mds€ d'économies s'ajoutent 14,8 Mds€ de réduction des dépenses des comptes de la Sécurité sociale.

Les principales mesures pour les entreprises : 13,6 Mds€

- Contribution « exceptionnelle » sur les bénéfices d'environ 400 entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 Mds€.
- Electricité De France (EDF) sera redevable d'un dividende exceptionnel et une taxe exceptionnelle sera imposée aux grandes entreprises de fret maritime.
- Suspension de la baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Sa suppression, prévue en 2026, est repoussée en 2030.
- Fiscalisation des rachats d'actions.
- Baisse des aides à l'apprentissage et aux contrats aidés.

Les principales mesures pour les particuliers : 5,7 Mds€

- Augmentation de la taxe sur l'électricité, (50€ du mégawattheure, contre 22 actuellement et 32 avant crise) tout en garantissant une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de 9%.
- Report au 1^{er} juillet de l'indexation sur l'inflation des pensions de retraite.
- Baisse du remboursement de la consultation chez le médecin (60% au lieu de 70%).
- Instauration d'une contribution « temporaire et exceptionnelle » (3 ans) pour les ménages les plus aisés (500 000€ pour un célibataire) dont le taux d'imposition est en-dessous de 20%.
- Suppression de la niche fiscale pour les loueurs en meublé non professionnel.
- Un malus alourdi pour les voitures thermiques et un bonus raboté pour les voitures électriques.
- Hausse de la taxe sur les billets d'avion.
- La T.V.A. réduite sur les chaudières à gaz supprimée.
- Prêt à taux zéro étendu à l'ensemble du territoire pour les primo-accédants.
- Une revalorisation de 2% des tranches d'impôt sur le revenu pour limiter les effets de l'inflation.

Les mesures impactant les collectivités locales : 5 Mds€:

2024, année sportive pour les finances des collectivités locales !

Après une dissolution inattendue suivie d'élections marquées par le succès d'une coalition « en contre », on a assisté à la formation très tardive d'un gouvernement qui repose plus sur la force de la Constitution que sur une véritable coalition parlementaire, bref un gouvernement fragile mais dont on ne peut exclure qu'il dure.

Début septembre, des déclarations de ministres démissionnaires ont mis en cause la gestion des collectivités alors que se révélait l'état désastreux des finances publiques. La messe est alors dite : les collectivités - même rapidement disculpées - vont être mises à contribution. Tous les élus, toutes leurs associations sont vent debout, mais savent que l'effort est incontournable. Parallèlement, le gouvernement affiche sa volonté de partenariat avec les territoires jusque dans l'intitulé du portefeuille de la ministre des Collectivités. Il y aura donc dialogue et l'effort devrait être soutenable.

Reste à voir ce qui évoluera entre la version du PLF et la loi définitive. L'atteinte de l'objectif de 5 milliards € de contribution repose sur trois dispositifs.

→ La création d'un nouveau fonds de précaution : 3 Mds€

Le fonds sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros (environ 450 collectivités). Ce prélèvement sera limité à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Le fonds sera réparti l'année suivante, selon un cadre fixé par la loi et après consultation des finances locales. Certaines collectivités, dont la situation financière est déjà précaire, seront exonérées.

→ Le gel du montant de TVA transféré : 1,2 Mds€

Les mécanismes de compensations ont prévu, depuis plusieurs années, un transfert de TVA aux régions, départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et collectivités à statuts particuliers. En 2025, les recettes de TVA distribuées aux collectivités, au titre de compensations, seront plafonnées afin de compenser notamment la suppression progressive de la CVAE.

→ La baisse du Fonds de Compensation de TVA : 800 M€

A compter de 2025, le taux du FCTVA serait abaissé de 16,404% à 14,85%. En outre, les dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, seront désormais exclues du champ des dépenses éligibles au FCTVA.

→ Autres mesures :

La minoration de variables d'ajustement dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), pour un montant de 487 M€.

Une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), pour un montant de 1,3 Mds€ pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale - PLFSS).

La baisse des crédits du fonds vert pour un montant de 1,5 Mds€.

Pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF sera ainsi maintenue à hauteur de 27 Mds€ mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les dotations d'investissements seront également stabilisées au même niveau que 2024.

Le débat parlementaire pourra toutefois modifier ces différentes dispositions, d'où la difficulté particulière cette année pour bâtir le budget de la commune.

Les orientations budgétaires pour 2025

L'objectif sur le long terme est de préserver notre capacité d'autofinancement tout en maintenant inchangé les taux de fiscalité, afin de poursuivre le programme d'investissements d'envergure nécessaires à la redynamisation du territoire.

TONNERRE doit en effet continuer à jouer son rôle de pôle de centralité grâce à la rénovation de son centre-ville et la mise à disposition d'équipements structurants auprès de la population.

Maintenir la qualité du service public :

- équilibrer les dépenses de fonctionnement en fonction des besoins exprimés par les habitants,
- poursuivre une politique de stabilité fiscale par des taux d'imposition inchangés.
- optimiser les recettes de fonctionnement courant.

Réaliser un programme d'investissement ambitieux tout en tenant compte des réalités externes :

- conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement.
- mobiliser le maximum de recettes d'investissement.
- assurer la soutenabilité de la dette en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé.
- Adapter la gestion des engagements pluriannuels.

Synthèse des principales prévisions budgétaires pour 2025 :

- **Budget de fonctionnement : 7,135 M€** dont report : 275 K€ (Budget 2024 après DM : **7,765 M€** dont report : 802 K€)
 - Dépenses de personnel : **2,750 M€** (+ 168 K€ par rapport à l'exécution prévisionnelle 2024) - Recettes fiscales : **4,334 M€** (+117 K€)
 - Dépenses à caractère général : **1,511 M€** (+ 101 K€ par rapport à l'exécution prévisionnelle 2024). - Dotations : **1,575 M€** (-6 K€)
 - Dépenses de soutien : **0,974 M€** (+ 55 K€ par rapport à l'exécution prévisionnelle 2024).. - Produits services et immeubles : **0,658 M€** (-53 K€)
- **Autofinancement :**
 - Capacité d'autofinancement brute à périmètre constant : **CA 2024 : 1 395 235€ / BP 2025 : 1 186 799€** (pour mémoire **CA 2019 : 944 584€**)
 - Capacité d'autofinancement nette à périmètre constant : **CA 2024 : 709 360€ / BP 2025 : 543 709€** (pour mémoire **CA 2019 : 81 753€**)
- **Dette :**
 - Emprunt 2024 : **500 000€** dont 450 000€ pour le budget principal et 50 000€ pour le budget annexe « Cinéma ».
 - Annuité : **733 000€** dont 643 090€ de remboursement en capital
 - Niveau d'encours de la dette au 31-12-2025 (budget principal) : **4,22 M€** (au 31-12-2019 : 5,458 M€).
- **Budget d'investissement** (budget principal) : **2,71 M€** de crédits nouveaux dont **200 K€** effectués en régie

Les recettes réelles de fonctionnement

Vue d'ensemble	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
013 – Atténuation de charges	23 751 €	3 776 €	6 746 €	14 533 €	5 386 €	19 499 €	3 500 €
70 – Produits des services	370 527 €	224 487 €	222 026 €	314 800 €	455 459 €	465 890 €	488 100 €
73 – Impôts et taxes	3 787 753 €	3 806 722 €	3 878 522 €	3 962 891 €	4 207 447 €	4 216 842 €	4 334 483 €
74 – Dotations, subventions et participations	1 772 879 €	1 691 467 €	1 656 786 €	1 683 798 €	1 969 198 €	1 582 541 €	1 575 766 €
75 – Autres produits de gestion courante	115 767 €	117 225 €	130 433 €	123 320 €	205 513 €	245 677 €	170 000 €
76 – Produits financiers	27 €	24 €	21 €	20 €	29 €	266 €	300 €
77 – Produits exceptionnels	391 210 €	23 824 €	342 880 €	24 216 €	17 163 €	1 563 €	2 000 €
78 – Reprises sur provisions (opérations semi budgétaires)						68 625 €	
Fonctionnement courant	6 461 915 €	5 867 524 €	6 237 413 €	6 123 680 €	6 860 195 €	6 600 903 €	6 574 149 €
Recettes spécifiques	-352 703 €		-321 604 €		-233 339 €	-68 625 €	
Périmètre constant	6 109 212 €	5 864 524 €	5 915 809 €	6 123 680 €	6 551 200 €	6 532 278 €	6 574 149 €

Concernant les **recettes spécifiques**, la ville de Tonnerre a enregistré dans ses écritures :

- en **2019**, un versement du syndicat des eaux du Tonnerrois d'un montant de **352 703€** faisant suite au transfert des compétences « eau » et « assainissement » et à la suppression des budgets annexes qui les portaient. Les excédents de ces BA sont reversés dans le cadre d'un moratoire signé avec le SET en 2021.
- en **2021**, un legs consenti par madame Gillot, d'un montant de **321 604€** destiné à financer les travaux dans le cimetière Saint-Pierre.
- en **2023**, une participation versée par le Ministère de l'économie et des finances au titre du filet inflation 2022 d'un montant de **233 339€** en atténuation de l'augmentation du coût des fluides supportée par la ville de Tonnerre au titre de cet exercice.
- en **2024**, une reprise sur provision constatée antérieurement à hauteur de **68 625€**.

Tendances:

A périmètre constant, Les produits de fonctionnement courant sont en progression sur la période 2019 – 2024 de **6,93 % (soit + 1,15 % par an)**.

Les diminutions constatées en 2020 et 2021 résultent de la crise sanitaire. Les progressions en 2023 et 2024 sont la conséquence de la variation des bases des impôts locaux ainsi que l'enregistrement sur le budget principal de participations devant être reversées au pôle social. Egalement par une bonne progression des recettes « Piscine » du fait de l'augmentation des tarifs à destination des entités publiques utilisatrices.

Au budget **2025**, les impôts et taxes représentent **66%** des recettes réelles de fonctionnement, les dotations **24%** et les produits des services **10%**.

Au CA **2019**, les impôts et taxes représentaient **62%** des recettes réelles de fonctionnement, les dotations **29%** et les produits des services **9%**.

La Fiscalité Directe Locale

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
 Reçu en préfecture le 17/12/2024
 Publié le
 ID : 089-218904183-20241217-DL24_217-DE

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
Impôts directs locaux	2 865 294 €	2 860 458 €	2 926 605 €	2 988 869 €	3 193 067 €	3 249 605 €	3 366 948 €
Atténuation de produits	-261 115 €	-259 303 €	-263 346 €	-262 069 €	-276 204 €	-269 711 €	-260 000 €
Taux de la fiscalité	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
Taux de la TFpB techniquement majoré en 2021 du taux départemental suite à la suppression de la taxe d'habitation.	22,45 %	22,45 %	44,29 % dont 21,84% (taux départ.)	44,29 % dont 21,84% (taux départ.)	44,29 % dont 21,84% (taux départ.)	44,29 % dont 21,84% (taux départ.)	44,29 % dont 21,84% (taux départ.)
Taux de la TFpNB	53,14 %	53,14 %	53,14 %	53,14 %	53,14 %	53,14 %	53,14 %
Taux de la TH (RS et THLV à compter 2021)	25,80 %	25,80 %	25,80 %	25,80 %	25,80 %	25,80 %	25,80 %
Base	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
Base de la Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 136 470	6 085 171	5 638 465	5 790 292	6 139 064	6 378 487	6 506 057
Base de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties	187 888	198 882	201 937	212 190	228 903	237 830	242 586
Base de la Taxe d'habitation	5 310 696	5 044 357					
Base Taxe d'habitation sur les résidences secondaires			624 716	615 921	692 727	719 743	734 138
Base Taxe d'habitation sur les logements vacants			206 658	161 678	268 585	279 059	284 641

En 2023, les bases progressent de 7 % du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales. Pour 2024, cette revalorisation est estimée à 5,5 %. Le budget 2025 a été construit avec une revalorisation à 2 % conforme à l'ICPH (indice des prix à la consommation) prévisionnel de novembre 2024. Les taux demeurent inchangés depuis 2018.

Composition de la fiscalité directe locale	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
7311 – Taxes foncières – Propriétés bâties	2 519 206 €	2 588 861 €	2 732 296 €	2 814 734 €	2 881 532 €
7311 – Taxes foncières – Propriétés non bâties	107 309 €	112 758 €	121 639 €	128 471 €	128 910 €
87311 – Taxe d'habitation des résidences secondaires	161 177 €	158 908 €	178 724 €	152 404 €	189 407 €
7311 – Taxe d'habitation – Logements vacants	53 318 €	41 713 €	69 295 €	61 868 €	73 437 €
7311 – Coefficient correcteur	84 229 €	84 229 €	89 160 €	91 597 €	91 662 €
7311 – Taxe sur les friches commerciales	1 366 €	2 400 €	1 953 €	531 €	2 000 €
Total	2 926 605 €	2 988 869 €	3 168 074 €	3 249 605 €	3 366 948 €

Autres éléments du chapitre « Impôts et taxes »	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023		
Autres impôts locaux – rôles supplémentaires	6 915 €	7 654 €	5 337 €	3 240 €	320 €	2 194 €	2 000 €
Attribution de compensation	574 435 €	574 435 €	574 435 €	574 435 €	574 435 €	574 435 €	574 435 €
Fonds de péréquation des ressources communales	59 163 €	59 538 €	60 507 €	62 368 €	59 365 €	56 837 €	57 000 €
Fonds départemental des DMTO	46 213 €	74 751 €	75 947 €	82 729 €	91 580 €	59 940 €	50 000 €
Nombre de DIA	107	95	134	121	116	82 (à ce jour)	
Utilisation du domaine public (droits de place)	22 040 €	16 300 €	18 391 €	19 048 €	16 058 €	13 066 €	15 000 €
Taxes sur les pylônes électriques	75 268 €	78 833 €	80 631 €	82 739 €	86 800 €	95 294 €	100 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	105 109 €	103 367 €	109 358 €	112 653 €	150 866 €	116 449 €	120 000 €
Taxes spécifiques liées aux activités (TLPE)	33 317 €	31 385 €	27 311 €	35 787 €	34 885 €	37 658 €	37 000 €
Autres taxes diverses	0 €	0 €	0 €	1 123 €	0 €	0 €	0 €

Les autres recettes fiscales sont stables sur la période (922 460€ en 2019 et 955 435€ en 2025). Depuis la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (2016), le reversement au titre des attributions de compensation demeure inchangé. En 2025, le fonds départemental des DMTO retrouve son niveau de 2019.

Evolution de la fiscalité professionnelle sur le territoire communautaire depuis sa mise en place :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Part Tonnerre (2022)
CFE	895 000€	895 595€	947 472€	926 481€	768 174€	646 675 €	655 745 €	371 663 €
Taxe Additionnelle F.N.B	25 000€	27 435€	27 060€	27 705€	28 013€	27 886 €	28 812 €	5 453 €
CVAE	463 680€	555 157€	509 264€	490 291€	513 917€	484 058 €	465 442 €	249 722 €
IFER	226 543€	238 063€	313 311€	336 743€	364 439€	364 352 €	428 832 €	186 964 €
TASCOM	217 330€	277 257€	205 559€	226 997€	201 596€	216 361 €	231 472 €	215 664 €
Part salaire 2014	612 765€	595 738€	583 298€	569 905€	559 485€	548 466 €	536 435 €	510 989 €
Compensation CFE	3 247€	854 €	857 €	19 533€	152 974€	134 846 €	85 899 €	85 899 €
Total	2 443 565 €	2 590 099 €	2 586 821 €	2 597 655 €	2 588 598 €	2 422 644 €	2 432 637 €	1 626 354 €
								66,85 %

➔ Sur la période 2016 – 2022, la fiscalité professionnelle est atone. La CFE diminue au profit d'une compensation dégressive. En 2022, les entreprises et commerces implantés à Tonnerre participent à la fiscalité professionnelle du territoire communautaire à hauteur de 67%.

➔ Le coût des compétences transférées financées par la FPU se rapporte au domaine scolaire (902 594€), à l'accueil de loisir (101 527), à la ZA de Vauplaine (24 998€) et à l'aire d'accueil des gens du voyage (24 742€). La ville conteste les prélèvements imposés au titre de l'accueil de loisir, de la ZA de Vauplaine et de l'AAGV. A ce jour, aucune révision des charges transférées n'a été effectuée, ni conclusion d'un quelconque pacte fiscal ou attribution d'une Dotation de Solidarité Communautaire.

Les dotations

Evolution de la population légale	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TONNERRE	4 998	4 966	4 761	4 654	4 546	4 508	4 468
52 Communes appartenant à la CCLTB	17 295	17 106	16 649	16 325	15 962	15 792	15 649

Dotation Globale de Fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
Dotation forfaitaire	548 777 €	527 356 €	513 049 €	503 750 €	500 565 €	496 959 €	496 959 €
Dotation de solidarité rurale – Bourg Centre	313 925 €	311 798 €	323 645 €	334 157 €	357 029 €	375 732 €	375 732 €
Dotation de solidarité rurale – Péréquation	82 381 €	79 039 €	80 131 €	80 060 €	92 809 €	101 684 €	101 684 €
Dotation de solidarité rurale – Cible	107 713 €	119 181 €	131 261 €	142 921 €	143 703 €	147 005 €	147 005 €
Dotation de solidarité urbaine	242 101 €	217 891 €	193 681 €	169 471 €	145 261 €	121 051 €	121 051 €
Dotation Nationale de Péréquation	114 303 €	102 872 €	97 188 €	90 100 €	83 729 €	78 327 €	78 327 €
Dotation aux élus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	163 €	163 €
Attributions de péréquation et de compensation	209 490 €	233 219 €	146 023 €	149 009 €	158 032 €	163 426 €	163 426 €
Total	1 618 690 €	1 591 356 €	1 484 978 €	1 469 468 €	1 481 128 €	1 484 347 €	1 484 347 €

Autres Dotations	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
744 – FCTVA	4 957 €	5 099 €	1 638 €	11 979 €	4 392 €	5 348 €	0 €
746 – Dotation Générale de Décentralisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 084 €	0 €
747 – Autres dotations	131 500 €	86 432 €	127 136 €	180 041 €	234 838 €	58 035 €	62 419 €
7484 – Dotation de recensement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
7485 – Dotation pour les titres sécurisés	8 580 €	8 580 €	8 580 €	8 580 €	14 000 €	13 726 €	14 000 €
7488 – Autres attributions et participations	9 152 €	0 €	34 454 €	13 730 €	234 839 €	0 €	5 000 €

Sur la période, la population légale diminue de **10,60 %** et la Dotation Globale de Fonctionnement de **8,30 %**. Pour 2025, la DGF est identique de celle attribuée en 2024. Cette prévision s'explique par les annonces gouvernementales concernant les critères de répartition des composantes de la dotation globale de fonctionnement. S'agissant des autres dotations (C/ 747), les variations s'expliquent par l'encaissement du contrat d'intégration territoriale et des prestations CAF à reverser au pôle social (2023), une diminution des financements des emplois aidés et un transfert à l'article 708 des participations versées par le CD89 pour l'utilisation des installations sportives. La recette enregistrée au C/7488 (2023) se rapporte au filet inflation 2022.

Les autres recettes réelles de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P	BP 2025
Vente de récoltes et produits forestiers	30 747 €	12 368 €	14 939 €	13 027 €	18 341 €	11 463 €	15 000 €
Recettes Domaine public (Concessions et red. funéraires - Occupation dom. public - Bail de chasse)	24 145 €	25 281 €	18 208 €	38 828 €	40 324 €	31 110 €	30 000 €
Recettes des services (Culture – Sport – Loisirs - Autres)	204 951 €	74 744 €	103 752 €	161 782 €	219 107 €	217 379 €	229 500 €
Refacturation BA, GFP, CD 89 (ac 2023), Divers.	110 684 €	112 094 €	85 126 €	101 161 €	177 687 €	205 936 €	213 600 €
Total chapitre 70	370 527 €	224 487 €	222 026 €	314 798 €	455 459 €	465 888 €	488 100 €
75 - Autres produits de gestion courante dont locations	115 767 €	117 225 €	130 433 €	123 320 €	205 512 €	245 676 €	170 000 €
Total des autres recettes de fonctionnement	486 295 €	341 712 €	352 459 €	438 118 €	660 971 €	711 564 €	658 100 €

Détail de la ligne « Recettes des services »	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P	BP 2025
Bibliothèque	3 317 €	2 409 €	2 279 €	2 280 €	2 794 €	2 080 €	2 500 €
Les Millésimes			6 081 €				
Académie de musique	34 880 €			21 497 €	28 157 €	36 987 €	35 000 €
Piscine (sauf participation CD 89) - Tennis	148 425 €	64 371 €	92 835 €	131 625 €	185 896 €	174 668 €	180 000 €
Famille	2 726 €	1 672 €					
Patinoire	5 264 €	2 402 €		4 665 €	49 €		6 000 €
Transports	7 759 €	2 854 €					
Port de plaisance	1 630 €	621 €	1 890 €	1 372 €	1 865 €	3 644 €	4 000 €
Autres	950 €	415 €	667 €	343 €	346 €		2 000 €
Total	204 951 €	74 744 €	103 752 €	161 782 €	219 107 €	217 379 €	229 500 €

Globalement, ces recettes augmentent, en apparence, de **35 %**, la baisse constatée en 2020 et 2021 étant la conséquence de la crise sanitaire.

L'augmentation des refacturations à compter de 2023 s'explique principalement par la modification d'une imputation budgétaire du fait du changement de nomenclature (participation CD 89 au titre des installations sportives imputée au 708 à compter de 2023) et par l'augmentation des écritures croisées entre les budgets, principalement du fait des travaux en régie.

L'augmentation des autres produits de gestion courante, à partir de 2023, s'explique par les nouveaux loyers versés sur le parc photovoltaïque et par l'évolution de la nomenclature intégrant au chapitre 75 la plupart des produits exceptionnels. En 2024, ce chapitre est majoré du reversement attendu au titre de la ZA de Vauplaine pour 50 603€.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Vue d'ensemble	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
011 – Charges à caractère général	1 266 410 €	1 382 426 €	1 287 832 €	1 603 607 €	1 316 351 €	1 409 808 €	1 511 350 €
012 – Charges de personnel	2 698 951 €	2 543 692 €	2 300 335 €	2 465 633 €	2 513 855 €	2 581 962 €	2 750 000 €
014 – Atténuation de produits	261 115 €	259 303 €	263 346 €	262 069 €	276 204 €	269 711 €	260 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	629 099 €	623 881 €	711 709 €	745 150 €	1 058 167 €	1 029 567 €	974 000 €
66 – Charges financières	108 398 €	99 503 €	85 201 €	80 747 €	95 431 €	90 278 €	90 000 €
67 – Charges exceptionnelles (transfert au 65 à/c 2023)	240 881 €	229 612 €	200 035 €	216 195 €	4 098 €	673 €	2 000 €
68 – Dotations aux provisions (opérations semi budgétaires)					36 986 €	5 429 €	0 €
Fonctionnement courant	5 204 853 €	5 138 416 €	4 848 459 €	5 373 401 €	5 301 092 €	5 387 428 €	5 587 350 €
Provisions					-36 986 €	-5 429 €	
Dépenses spécifiques					96 684 €	-96 684 €	
Périmètre constant	5 204 853 €	5 138 416 €	4 848 459 €	5 373 401 €	5 360 790 €	5 285 315 €	5 587 350 €

Concernant les opérations affectant le fonctionnement courant, la ville de Tonnerre a enregistré dans ses écritures :

- en 2023 et en 2024, la constitution de deux provisions
- en 2024 et 2023, l'effet traité de manière extra comptable de la transaction avec EDF sur la facturation 2023..

Tendances :

A périmètre constat, les charges de fonctionnement courant progressent sur la période 2019 – 2024 de **1,55 %** soit **0,26 % par an**.

La diminution constatée en 2021 résulte de moindres dépenses sur les chapitres 011 et 012. Les charges progressent en 2022 et 2023 du fait des dépenses d'énergie et de l'inflation projetée sur les autres dépenses à caractère général.

L'évolution constatée au budget 2025 provient de l'évolution de la masse salariale et des charges à caractère général.

Au budget 2025, les charges de personnel représentent **49 %** des charges réelles de fonctionnement, les charges de gestion courante **27 %**, celles de soutien **17,5 %**, les atténuations de produits **4,65 %** et les charges financière **1,6 %**.

En 2019, les % respectifs étaient de : **52 %**, **24,5 %**, **12 %**, **5 %** et **2 %** étant précisé que l'essentiel du chapitre 67 a été transféré au chapitre 65 du fait du changement de nomenclature..

Analyse de la masse salariale	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P	BP 2025
Charges de personnel	2 698 951 €	2 543 692 €	2 300 335 €	2 465 633 €	2 513 854 €	2 581 962 €	2 750 000 €
Atténuation de charges	-23 751 €	- 3 775 €	- 6 745 €	- 14 533 €	-4 071 €	19 499 €	-3 500 €

Indicateurs de gestion

% masse salariale (012 - 013) / impôts et taxes (73 - 014)	75,86 %	71,60 %	63,44 %	66,23 %	63,81 %	64,92 %	67,41 %
% masse salariale / (DRF – Travaux en régie)	51,80 %	49,43 %	47,31 %	45,99 %	49,41 %	49,89 %	50,98 %

Au budget 2024, les dépenses prévisionnelles de personnel étaient estimées à hauteur de **2,625M€**. Le compte financier provisoire 2024 constate une dépense de **2,581M€**.

Au budget 2025, la prévision s'établit à **2,75M€**, soit une variation de **168 K€** se détaillant comme suit :

Ecart 2024	
Augmentation CNRACL	60 000,00 €
Prise en charge prévoyance	11 000,00 €
Prise en charge mutuelle	11 000,00 €
Recrutement ST	32 000,00 €
Recensement	18 000,00 €
Evolution des carrières	20 000,00 €
Changement temps de travail	6 000,00 €
Marge de gestion	10 000,00 €
Total	168 000,00 €

Dans son projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Gouvernement prévoit **une hausse de 4 points des cotisations des employeurs territoriaux** pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (voir PJ).

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la **participation financière des employeurs publics** aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une **mutuelle santé** (en complément du régime de la sécurité sociale) et/ou d'une **mutuelle prévoyance** (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé). Les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant : 1er janvier 2025, obligation de participer aux contrats prévoyance à hauteur minimum de 7€ par mois et 1er janvier 2026, obligation de participer aux contrats santé à hauteur minimum de 15€ par mois.

Après discussions, le Comité Social Territorial de la commune a retenu (par agent) : 15€ pour la prévoyance (1^{er} janvier 2025) et 30€ pour la santé (1^{er} juillet 2025).

Ainsi, es mesures imposées par l'État pour 2025 s'élèvent à **89 000€** dont une partie financée à hauteur de 10 000€ (recensement), celles se rapportant au recrutement ou à l'augmentation du temps de travail à **48 000€** (recrutement d'un agent aux services techniques), celles à la PSC (en supposant un taux d'adhésion à 100%) à **11 000€** (surcoût retenu par la commune pour l'accompagnement social) et celles liées au déroulement de la carrière des agents à **20 000€** (en solde).

Tableau des emplois au 1^{er} janvier 2025 :

Au 1er janvier 2025												
Agents exerçant dans les services au 1er janvier 2025									Tableau des emplois (en ETP)			
Rattachement	Nombre d'agents	Hommes	Femmes	Titulaires	Contractuels	A	B	C	ETP	Pourvus	Vacants	Commentaires
VILLE	61	32	29	52	9	3	12	46	58,56	57,26	1,3	
Filière administrative	16	2	14	13	3	3	3	10	15,8	15,5	0,3	2 temps partiels de droit
Filière technique	34	24	10	31	3	0	1	33	34,34	33,34	1	Recrutement pour mars 2025
Filière sportive	6	4	2	3	3	0	6	0	4,02	4,02	0	
Filière culturelle	3	0	3	3	0	0	2	1	2,4	2,4	0	
Filière police	2	2	0	2	0	0	0	2	2	2	0	
Filière médico-sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Filière animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Renfort divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CINEMA	2	1	1	1	1	0	0	2	2	1,57	0,43	
Filière technique	2	1	1	1	1	0	0	2	2	1,57	0,43	Recrutement à venir
CCAS	6	0	6	5	1	2	0	4	6	5,8	0,2	
Filière administrative	3	0	3	3	0	0	0	3	3	2,8	0,2	1 temps partiel de droit
Filière animation	1	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	
Filière médico-social	2	0	2	1	1	2	0	0	2	2	0	
TOTAL	69	33	36	58	11	5	12	52	66,56	64,63	1,93	

Evolution des effectifs de la commune :

Evolution des effectifs (Nombre / ETP)											
	Administratif	CCAS	Centre social	Cinéma	Etat civil / Accueil	Médiathèque	Police	Sports	Techniques	Total	ETP
2019	14	3	3	2	3	5	2	13	29	74	69,8
2020	12	3	3	1	3	5	3	14	27	71	66,6
2021	12	3	2	1	3	5	2	12	25	65	61
2022	11	3	3	2	4	5	2	12	27	69	64,87
2023	12	2	3	1	4	4	2	12	26	66	61,8
2024	12	2	3	2	4	4	2	12	27	68	63,77
2025	11	3	3	2	3	5	2	12	28	69	64,63

Les charges à caractère général	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P	BP 2025
Chapitre globalisé 011	1 266 410 €	1 382 426 €	1 287 832 €	1 603 607 €	1 316 351 €	1 409 808 €	1 511 350 €

En 2025, l'enveloppe des charges à caractère général est provisionnée à hauteur de 1,511 M€.

Elle évolue de la manière suivante :

- ✓ Abondement des crédits liés aux achats et contrats de prestations de service du fait des stratégies portées par la commune à travers la régie de territoire et deux contrats porteurs de développement économique et environnemental, la limite haute des crédits au titre de ces derniers contrats étant subordonnée à l'obtention d'un financement de la banque des territoires..
- ✓ Majoration à partir de 2023 des crédits liés aux moyens accordés aux services techniques du fait de l'augmentation des travaux en régie.
- ✓ Forte augmentation à partir de 2022 du coût des fluides atténué à partir de 2023 par les mesures mises en place par la commune.
- ✓ Positionnement à un niveau élevé des crédits liés aux fêtes et cérémonies et à la communication subordonné à l'obtention de financements publicitaires.

Le détail regroupé des dépenses du chapitre 011	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
Achats et contrats de prestations	26 163 €	19 121 €	25 526 €	42 408 €	86 732 €	107 703 €	127 350,0 €
Services techniques et sports	172 830 €	251 572 €	214 485 €	167 929 €	303 563 €	281 863 €	305 500,0 €
Fluides	632 802 €	631 814 €	550 898 €	920 893 €	491 837 €	561 561 €	590 000,0 €
Fêtes et cérémonies, Foire, Réceptions, Publications	47 408 €	60 944 €	78 192 €	62 160 €	56 063 €	67 790 €	101 000,0 €
Habillement, fournitures administratives, livres	12 981 €	23 562 €	22 530 €	22 493 €	25 484 €	28 573 €	29 000,0 €
Locations et charges locatives	38 751 €	38 768 €	48 199 €	47 887 €	33 195 €	43 756 €	43 000,0 €
Maintenance	104 069 €	126 392 €	111 792 €	107 057 €	122 802 €	104 535 €	100 000,0 €
Assurances hors celle du personnel	55 014 €	37 070 €	37 788 €	39 097 €	32 703 €	40 145 €	45 000,0 €
Colloques, Etudes, Documentation, Formation, Annonces	5 599 €	16 753 €	16 559 €	16 730 €	18 071 €	16 273 €	15 000,0 €
Transports et missions	46 060 €	45 607 €	36 854 €	48 668 €	65 921 €	60 396 €	61 000,0 €
Honoraires, conseils, contentieux, services bancaires	23 779 €	20 700 €	9 679 €	4 557 €	2 403 €	4 304 €	4 500,0 €
Affranchissement et télécommunications	23 403 €	28 244 €	33 077 €	29 573 €	25 284 €	22 827 €	23 000,0 €
Concours et redevances	48 146 €	48 811 €	52 344 €	60 502 €	26 023 €	43 446 €	40 000,0 €
Impôts	29 405 €	33 069 €	49 910 €	33 652 €	26 272 €	26 801 €	27 000,0 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

CA 2024

BF 2024

ID : 089-218904183-20241217-DL24-217-DE

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BF 2024
011 - Charges à caractère général	1 312 563,84 €	1 266 410,05 €	1 382 425,99 €	1 287 832,49 €	1 603 607,08 €	1 316 000,00 €		
6042 – Achat de prestations de service	1 188,00 €	221,00 €	586,00 €	-00 €	10 071,05 €			
605 – Achats de matériel, équipements	25 854,15 €	25 853,08 €	16 860,81 €	1 008,27 €	19 932,48 €			
60611 – Eau et assainissement	80 532,73 €	88 353,70 €	101 056,67 €	86 474,97 €	124 803,87 €	46 703,05 €	58 126,99 €	60 000,00 €
60612 – Énergie - Électricité	276 672,34 €	298 497,26 €	314 693,39 €	279 230,09 €	362 887,75 €	252 690,51 €	282 815,96 €	280 000,00 €
60613 – Chauffage urbain	204 127,14 €	218 107,67 €	188 569,50 €	153 252,63 €	397 449,12 €	161 506,66 €	188 611,91 €	220 000,00 €
60621 – Combustibles	11 734,34 €	7 741,80 €	6 525,17 €	7 693,46 €	8 500,38 €		175,85 €	0,00 €
60622 – Carburants	23 426,06 €	20 101,31 €	20 969,08 €	24 247,27 €	27 252,13 €	30 937,20 €	31 830,05 €	30 000,00 €
60623 – Alimentation	9 850,31 €	10 418,39 €	2 097,83 €	768,76 €	2 110,80 €	1 640,47 €	2 318,20 €	3 000,00 €
60624 – Produits de traitement	33,00 €	227,69 €	64,05 €	413,98 €	9 185,43 €	18 709,08 €	13 710,99 €	12 000,00 €
60628 – Autres fournitures non stockées (plantations)	281,34 €	729,88 €	300,54 €	609,46 €	10 413,89 €	8 405,30 €	14 921,52 €	12 000,00 €
60631 – Fournitures d'entretien – Divers	35 208,72 €	41 198,03 €	40 206,77 €	29 375,59 €	10 756,91 €	10 124,40 €	12 931,38 €	15 000,00 €
60632 – Fournitures de petit équipement	10 183,33 €	10 519,67 €	11 928,84 €	7 793,17 €	33 430,07 €	155 801,52 €	118 054,70 €	130 000,00 €
60633 – Fournitures de voirie	33 220,75 €	28 585,46 €	13 423,58 €	9 795,79 €	7 377,29 €	15 171,64 €	26 596,14 €	26 000,00 €
60636 – Habillement et vêtements de travail	8 202,67 €	6 080,14 €	12 199,22 €	8 944,46 €	9 222,72 €	12 249,84 €	14 533,58 €	15 000,00 €
6064 – Fournitures administratives	5 521,06 €	2 650,63 €	4 851,20 €	4 874,00 €	5 270,39 €	5 314,65 €	5 751,20 €	6 000,00 €
6065 – Livres, disques, cassettes (médiathèque)	6 087,98 €	4 250,41 €	6 511,94 €	8 711,09 €	7 999,93 €	7 919,74 €	7 937,97 €	8 000,00 €
60661 – Médicaments							38,30 €	0,00 €
60668 – Autres produits pharmaceutiques							312,01 €	0,00 €
6068 – Autres matières et fournitures	171,78 €	1 168,62 €	59 512,89 €	19 946,69 €	5 773,86 €	588,33 €	548,80 €	0,00 €
611 – Contrats de prestations de services	33 460,01 €	25 942,00 €	18 534,89 €	25 525,92 €	32 337,00 €	75 070,85 €	88 458,15 €	100 850,00 €
6132 – Locations immobilières	23 592,24 €	21 154,57 €	20 930,98 €	21 639,66 €	11 191,75 €	6 268,58 €	10 652,94 €	11 000,00 €
61351 – Locations matériel roulant							12 825,45 €	6 500,00 €
61358 – Locations mobilières	4 164,12 €	5 632,01 €	7 781,89 €	12 057,81 €	13 935,28 €	15 642,68 €	14 511,94 €	15 000,00 €
614 – Charges locatives	10 936,50 €	11 964,10 €	10 055,48 €	14 501,71 €	14 779,56 €	11 283,83 €	18 591,24 €	17 000,00 €
61521 – Entretien de terrains	7 833,02 €	7 582,46 €	8 892,55 €	9 379,71 €	8 463,48 €	16 952,34 €	15 396,51 €	16 000,00 €
61522 – Entretien, réparations bâtiments publics	29 391,81 €	11 984,83 €	29 068,35 €	14 694,04 €	7 169,85 €	19 201,30 €	12 264,45 €	8 000,00 €
615228 – Autres bâtiments							617,00 €	0,00 €
615231 – Entretien, réparations voiries	25 967,94 €	18 301,12 €	4 072,54 €	41 148,77 €	672,00 €	15 703,85 €	18 881,68 €	40 000,00 €
615232 – Entretien, réparations réseaux dont réseau électrique	3 096,98 €	360,00 €	12 348,00 €	35 263,98 €	5 448,39 €	5 028,65 €	8 351,28 €	9 000,00 €
61524 – Bois et forêts							1 509,68 €	2 000,00 €
61551 – Entretien matériel roulant	40 206,91 €	23 015,38 €	43 464,17 €	42 066,16 €	46 708,80 €	29 654,92 €	24 149,79 €	27 000,00 €
61558 – Entretien autres biens mobiliers	10 274,78 €	3 303,42 €	11 428,86 €	2 989,20 €	2 596,60 €	8 221,21 €	1 103,51 €	2 000,00 €
6156 – Maintenance	96 854,05 €	104 069,36 €	126 391,81 €	111 791,70 €	107 057,06 €	122 801,91 €	104 534,55 €	100 000,00 €
6161 – Assurances – Multirisques	51 647,87 €	55 014,03 €	37 069,50 €	30 172,33 €	30 993,80 €	24 977,33 €	31 342,39 €	35 000,00 €
6168 – Assurances – Autres				7 615,82 €	8 103,52 €	7 725,24 €	8 802,46 €	10 000,00 €
617 – Études et recherche			871,00 €	2 284,50 €	5 356,68 €	2 728,40 €	780,00 €	3 000,00 €
6182 – Documentation générale et technique	2 936,00 €	2 561,09 €	3 309,54 €	4 305,00 €	4 675,20 €	1 940,59 €	1 327,55 €	1 000,00 €
6184 – Versements à des organismes de formation	7 798,40 €	2 202,47 €	8 115,00 €	470,00 €	1 128,00 €	5 170,00 €	7 366,00 €	5 000,00 €
6185 – Frais de colloques			45,00 €	-00 €				0,00 €
6188 – Autres frais divers	1 098,00 €	-00 €	2 426,80 €	2 133,73 €	612,00 €	-00 €		0,00 €
6225 – Indemnités aux comptable et régisseurs	2 457,55 €	-00 €	324,57 €	-00 €				0,00 €
6226 – Autres honoraires, conseils	6 615,00 €	22 274,10 €	17 562,82 €	7 209,65 €	3 408,00 €	1 612,84 €	3 040,40 €	3 000,00 €
6227 – Frais d'actes et contentieux			1 101,45 €	-00 €				0,00 €
6228 – Divers					425,00 €	2 953,48 €	3 259,75 €	3 000,00 €
6231 – Annonces et insertions	1 683,83 €	835,02 €	1 985,43 €	7 365,44 €	4 533,58 €	5 278,12 €	3 737,78 €	3 000,00 €
6232 – Fêtes et cérémonies	35 605,78 €	26 786,38 €	47 381,67 €	72 114,88 €	44 685,23 €	35 867,90 €	36 585,51 €	70 000,00 €
6233 – Foires et expositions	700,83 €	-00 €		-00 €	1 500,00 €		5 000,00 €	0,00 €
6234 – Réception						817,28 €	797,40 €	1 000,00 €
6236 – Catalogues – imprimés et publication	1 520,13 €	1 944,25 €	243,23 €	419,30 €	3 480,00 €	8 614,00 €	8 183,76 €	12 000,00 €
6237 – Publications	6 248,00 €	6 677,86 €	4 478,29 €	2 172,51 €	3 739,70 €	-00 €	398,31 €	0,00 €
6238 – Divers	16 235,88 €	1 536,00 €	6 296,10 €	1 171,60 €	6 283,30 €	9 123,10 €	14 626,76 €	15 000,00 €
6241 – Transports de biens		1 704,00 €		-00 €		180,60 €	104,68 €	0,00 €
6247 – Transports collectifs	33 927,54 €	34 458,84 €	40 516,91 €	36 187,48 €	44 734,95 €	60 248,00 €	55 724,23 €	57 000,00 €
6248 – Divers				198,00 €		3,48 €		0,00 €
6251 – Voyages et déplacements	3 693,90 €	9 897,09 €	4 995,13 €	468,44 €	3 933,40 €	5 488,93 €	4 567,42 €	4 000,00 €
6256 – Missions			95,00 €	-00 €				0,00 €
6257 – Réceptions	2 416,25 €	45,40 €	446,50 €	1 545,40 €	361,31 €			0,00 €
6261 – Frais d'affranchissement	7 215,00 €	6 229,40 €	6 501,56 €	6 177,46 €	6 900,33 €	6 232,74 €	6 217,65 €	6 000,00 €
6262 – Frais de télécommunications	21 462,47 €	17 173,44 €	21 742,69 €	26 899,14 €	22 672,48 €	19 051,23 €	16 609,37 €	17 000,00 €
627 – Services bancaires et assimilés	1 557,61 €	1 505,12 €	1 711,65 €	2 468,97 €	1 149,36 €	790,05 €	1 263,10 €	1 500,00 €
6281 – Concours divers (cotisations)	5 546,42 €	5 985,83 €	5 658,62 €	6 112,18 €	2 081,26 €	3 038,49 €	1 978,09 €	2 000,00 €
6282 – Frais de gardiennage	2 104,59 €	3 154,11 €	5 565,08 €	4 183,98 €	3 654,95 €	3 399,50 €	5 694,79 €	4 000,00 €
6284 – Redevances pour service rendus (Redevance incitative)	23 268,43 €	16 810,97 €	23 234,75 €	23 785,20 €	37 432,95 €	13 124,65 €	13 791,68 €	14 000,00 €
62876 – Redevances au GFP de rattachement (THD Médiathèque)	3 222,40 €	3 412,20 €	4 032,60 €	3 722,40 €	1 262,78 €			0,00 €
62878 – Redevances à d'autres organismes (Gymnase lycée - Chaufferie mixte)	15 278,62 €	16 247,72 €	7 692,08 €	11 781,00 €	13 997,46 €	6 430,18 €	21 980,99 €	20 000,00 €
6288 – Redevances autres services extérieurs (Analyse eaux de baignade)	2 657,28 €	2 535,30 €	2 627,43 €	2 759,63 €	2 072,28 €	30,00 €		0,00 €
63512 – Taxes foncières	37 092,00 €	29 376,00 €	30 992,00 €	33 429,00 €	32 899,00 €	26 222,00 €	26 801,00 €	27 000,00 €
63513 – Autres impôts locaux	-00 €	-00 €	1 976,00 €	-00 €				0,00 €
6355 – Taxes et impôts sur les véhicules						50,00 €	0,00 €	0,00 €
6358 – Autres impôts	-00 €	29,44 €	100,59 €	673,11 €	723,28 €	-00 €		0,00 €
637 – Autres impôts – taxes et versements assimilés				15 808,00 €	29,44 €			0,00 €

Les charges de gestion courante (M57)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
653 : Indemnités élus	90 344 €	98 125 €	96 347 €	101 243 €	100 554 €	98 222 €	98 500 €
654 : Non-valeurs	0 €	4 999 €	5 314 €	0 €	0 €	2 338 €	5 000 €
655 : Service incendie	299 987 €	300 749 €	303 271 €	305 179 €	310 163 €	323 904 €	327 500 €
657 : Subvention CCAS	150 000 €	141 000 €	217 000 €	225 000 €	323 434 €	164 000 €	190 000 €
657 : Subventions associations	83 230 €	74 995 €	89 726 €	113 647 €	98 175 €	109 250 €	120 000 €
65 : Autres charges de gestion courante	5 537 €	4 013 €	52 €	80 €	3 100 €	116 853 €	18 000 €
67 – 65 : Autres charges	14 129 €	28 762 €	24 116 €	18 882 €	22 703 €		
674 – 658 : Subvention ZA Ovis	151 000 €	151 000 €	148 117 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
674 – 658 : Subvention Cinéma	75 752 €	10 023 €	27 021 €	47 313 €	50 038 €	65 000 €	65 000 €
674 – 658 : Subvention Camping		39 826 €	781 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	869 980 €	853 492 €	911 745 €	961 344 €	1 058 167 €	1 029 567 €	974 000 €

Sur la période 2019 – 2025, les charges de gestion courante augmentent de **12 %**, principalement influencées par la subvention d'équilibre versée au pôle social du fait de son nouveau périmètre. Sur la période 2019-2024, le contingent incendie dont le niveau reste très élevé du fait de critères contestables établis par le SDIS augmente de **8 %**. L'enveloppe destinée au financement des associations locales de **31 %**.

Les subventions allouées aux budgets annexes sont analysées page 19.

Les charges financières	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
66 – Charges financières	108 398 €	99 503 €	85 301 €	80 747 €	95 431 €	90 278 €	90 000 €
16 – Remboursement du capital	862 830 €	850 750 €	819 870 €	717 627 €	698 093 €	685 874 €	643 090 €
Total	971 228 €	950 252 €	905 171 €	798 375 €	793 524 €	776 152 €	733 090 €
La capacité de désendettement en nombre d'années (encours / CAF brute)	5,78	7,34	4,96	6,27	3,08	3,11	3,65

Sur la période 2019-2025, l'annuité du budget principal est en nette diminution (- **25 %**), conséquence de la politique de désendettement menée par la collectivité locale.

Sur la période considérée, le recours à l'emprunt est le suivant :

800 000€ en 2019, **745 000€** en 2020, **765 000€** en 2021, **400 000€** en 2022, **500 000€** en 2023, **430 000€** en 2024 et **450 000€** envisagés en 2025..

Le Cinéma :

En fin d'année 2024, l'activité aura généré des recettes d'activité dont celles à caractère publicitaire estimées à 87 000€. le CNC a soutenu l'activité « Art et essai » à hauteur de 10 332€ et le budget principal prévoit d'accorder une subvention d'équilibre de **65 000€** (2023 : 52 000€, 2022 : 47 313€, 2021 : 31 759€, 2020 : 30 860€, 2019 : 65 850€, 2018 : 54 864€).

Ce budget annexe dégagera, en fin d'année 2024, un résultat comptable de **27 000 €** ne permettant pas de couvrir le déficit d'investissement (**- 53 097€**) dont le solde sera reporté sur 2025. Le marché de rénovation est achevé et toutes les subventions d'investissement attendues ont été perçues.

Pour 2025, les recettes en direction du public traditionnel sont inscrites à hauteur de **100 000€**, celles attachées au public institutionnel à **38 000€**. la vente de produits dérivés est estimée à 2000€, la publicité à 8000€ et la location de la salle à 2500€. La subvention d'équilibre est maintenue à **65 000€** et celle du CNC estimée à 17 000€. Cette hausse d'activité, conforme au projet de service développé par la gestionnaire du cinéma-théâtre, s'accompagne de la création d'1/2 ETP permettant d'améliorer l'ouverture de la salle, en matinée et en soirée.

Le budget d'investissement autorisera diverses acquisitions assurant l'équipement scénographique et constituera une réserve pour assurer les travaux d'amélioration du chauffage et de climatisation actuellement défaillants. L'équilibre sera assuré par un emprunt inscrit actuellement à hauteur de **50 000€**.

Le Camping :

Les recettes d'activité du camping (**120 443 € HT**) atteignent un bon niveau du fait des éléments extérieurs ayant affecté la saison touristique (145 030€ en 2023, 80 720€ en 2022, 51 474€ en 2021, 21 807€ en 2020). Ce budget dégagera, en fin d'année 2024, un résultat comptable de **30 000 €** ne permettant pas de couvrir le déficit d'investissement (**- 60 068€**) dont le solde sera reporté sur 2025.

Pour 2025, les recettes d'activité sont inscrites pour **150 000€**. En investissement, des travaux de rénovation sont programmés pour **25 000€**.

La ZA des OVIS :

Le déficit global de ce budget annexe continue sa décrue par l'octroi d'une subvention du budget principal consentie à hauteur de **150 000€** (108 120€ en 2016, 131 983€ en 2017, 151 703€ en 2018, 151 000€ en 2019, 151 000€ en 2020, 148 117€ en 2021, 150 000€ en 2022, 2023 et 2024),

Au 31-12-2025, le déficit s'élèvera à **293 439€**. A la même date, l'encours de la dette incluant la créance Domanys s'élèvera à **578 219€**.

Le Pôle social :

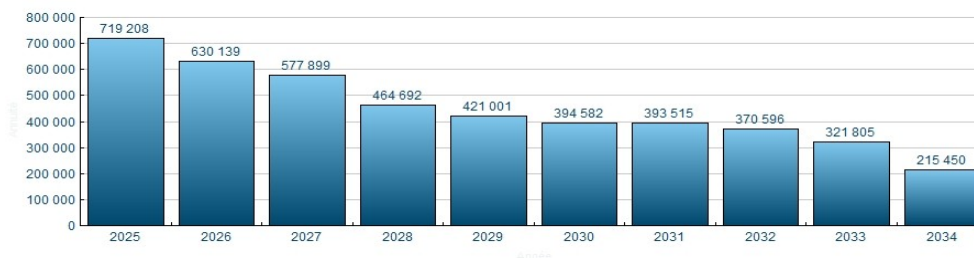
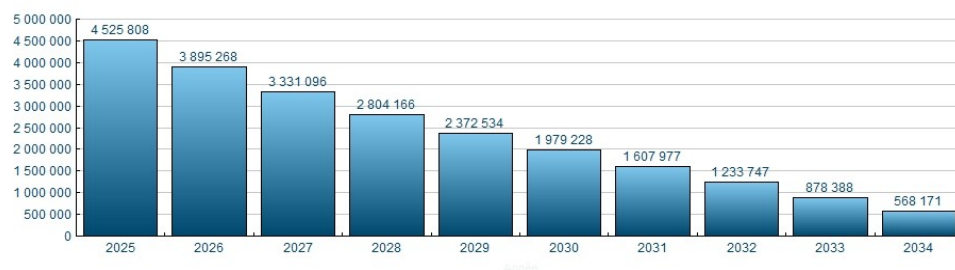
Du fait des actions menées par le Centre social dans le cadre des missions financées par la CAF (85 746€) et la MSA (13 500€) et par le CCAS, dans le cadre du contrat d'intégration territorial (30 000€) ou de ses missions traditionnelles, ainsi que du legs consenti par l'association « Les Médiévales » (14 000€) et la subvention d'équilibre accordée par la ville (164 000€), le résultat 2024 sera excédentaire de **36 000€** correspondant au solde du financement accordé par la DDETSP en 2023 pour assurer les missions de proximité en direction des primo-arrivants.

En 2025, le pôle social disposera d'un budget estimé à **383 000€**. Le budget d'investissement sera essentiellement consacré à des acquisitions de matériels, les travaux de rénovation des bâtiments mis à disposition étant assurés par le budget principal.

La situation de la dette (au 31 décembre de chaque année)

Budget principal	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P.	BP 2025
Montant	5 458 021 €	5 352 272 €	5 297 402 €	4 979 774 €	4 781 681 €	4 525 807 €	4 332 717 €
Population légale	4 966	4 761	4 654	4 546	4 508	4 468	4 468
Ratio / Tonnerre	1 099 €	1 124 €	1 138 €	1 095 €	1 061 €	1 013 €	970 €
Ratio / Strate (données DGFIP)	751 €	728 €	717 €	726 €	698 €		
Budgets annexes							
BA Cinéma – Créance CNC	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €
BA Cinéma – Emprunt	0 €	0 €	0 €	226 335 €	212 570 €	265 971 €	297 055 €
BA Camping	2 820 €	0 €	0 €	41 950 €	39 399 €	36 803 €	34 162 €
ZA des Ovis – Emprunt	1 093 297 €	998 058 €	901 059 €	711 170 €	618 075 €	546 199 €	473 219 €
ZA des Ovis – Créance Domanys	350 000 €	280 000 €	245 000 €	210 000 €	175 000 €	140 000 €	105 000 €
Ensemble de la dette	6 920 782 €	6 649 794 €	6 462 925 €	6 188 694 €	5 846 190 €	5 534 244 €	5 261 617 €

Sur la période 2019 – 2025, la dette du budget principal continue sa décrue (-20,62 %), accusant toutefois un niveau par habitant supérieur aux communes de même strate. **La dette totale décroît de 24 %**. Ci-dessous, l'évolution du capital restant dû et de l'annuité au 1^{er} janvier de chacune des 10 prochaines années, hors nouvel emprunt.



L'autofinancement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024 P	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	6 461 916 €	5 867 524 €	6 237 414 €	6 123 680 €	6 860 195 €	6 532 278 €	6 574 149 €
Opérations exceptionnelles	-352 703 €		-321 604 €		-233 339 €		
Retraitement CAF – Chapitre 013	-23 751 €	-3 776 €	-6 746 €	-14 533 €	-5 385 €	-19 449 €	-3 500 €
Retraitement CAF – Chapitre 014	-261 115 €	-259 303 €	-263 346 €	-262 069 €	-276 204 €	-269 711 €	-260 000 €
Recettes réelles de fonctionnement CAF	5 824 346 €	5 604 446 €	5 645 718 €	5 847 078 €	6 345 267 €	6 243 118 €	6 310 649 €

Dépenses réelles de fonctionnement	5 204 853 €	5 138 416 €	4 848 459 €	5 373 401 €	5 264 106 €	5 382 163 €	5 587 350 €
Opérations exceptionnelles hors CFU					96 684 €	-96 684 €	
Travaux en régie – Chapitre 72	-40 224 €			-44 218 €	-187 440 €	-148 755 €	-200 000 €
Retraitement CAF – Chapitre 013	-23 751 €	-3 776 €	-6 746 €	-14 533 €	-5 385 €	-19 449 €	-3 500 €
Retraitement CAF – Chapitre 014	-261 115 €	-259 303 €	-263 346 €	-262 069 €	-276 204 €	-269 711 €	-260 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement CAF	4 879 762 €	4 875 337 €	4 578 368 €	5 052 581 €	4 891 761 €	4 847 564 €	5 123 850 €

Capacité d'autofinancement brute	944 584 €	729 108 €	1 067 350 €	794 497 €	1 453 506 €	1 395 554 €	1 186 799 €
Taux d'épargne brute (CAF brute / RRF CAF)	16,22 %	13,01 %	18,91 %	13,59 %	24,43 %	22,35 %	18,81 %

				-25,36 %			
Annuité en capital	862 830 €	850 750 €	819 870 €	717 627 €	698 093 €	685 874 €	643 090 €

Capacité d'autofinancement nette	81 753 €	-121 641 €	247 480 €	76 870 €	755 413 €	709 680 €	543 709 €
---	-----------------	-------------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

La capacité d'autofinancement, négative en 2020, progresse en 2021 pour chuter en 2022 du fait de la crise sanitaire et de l'inflation, remettant en cause les efforts consentis par la municipalité issue des élections de 2020 pour redresser la situation financière héritée des années précédentes.

En 2023, hors filet inflation venant atténuer la dégradation 2022, l'épargne brute retrouve un niveau largement supérieur à 2021 du fait de la stratégie globale exposée dans le présent rapport d'orientation budgétaire.

En 2024, la CAF nette cumulée avec le report de l'année précédente permet un financement des investissements à hauteur de **1 560 000€**.

Le niveau de la CAF se dégrade en 2025 du fait de l'augmentation des charges courantes (+276 000€) non compensée par une augmentation équivalente des recettes (+ 67 531€).

Les travaux effectués en régie en 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
 Reçu en préfecture le 17/12/2024
 Publié le
 ID : 089-218904183-20241217-DL24_217-DE

Travaux en régie 2024 – Camping			
	Achat	Main d'oeuvre	Total
Grillage	16 735,41 €	9 389,24 €	26 124,65 €
Mobil Home	6 312,90 €	12 278,18 €	18 591,08 €
Led	5 620,00 €	313,18 €	5 933,18 €
Dalles cc	2 142,20 €	4 960,77 €	7 102,97 €
Dalles piétons	310,10 €	962,92 €	1 273,02 €
	31 120,61 €	27 904,29 €	59 024,90 €

Travaux en régie 2024 – Budget principal			
	Achats	Main d'oeuvre	Total
Espace vert – Rue Dame Nicole	1 912,13 €	1 392,04 €	3 304,17 €
Pédiluve – Piscine	1 117,88 €	2 013,30 €	3 131,18 €
Jardinières – Parvis Mairie	523,38 €	1 399,02 €	1 922,40 €
Leds - médiathèque	1 488,68 €	1 388,18 €	2 876,86 €
Bornes électriques – Pâtis	14 760,66 €	2 797,97 €	17 558,63 €
Aménagement – Cim. des Lourdes		25 973,96 €	25 973,96 €
Végétalisation Bike Park	477,40 €	806,42 €	1 283,82 €
Plaque – Kiosque à Baptiste	703,67 €	28,49 €	732,16 €
Poteau Incendie	4 884,56 €	2 879,10 €	7 763,66 €
Leds Gymnase	988,74 €	652,05 €	1 640,79 €
Leds – Eclairage public	13 186,79 €	1 970,10 €	15 156,89 €
Panneaux navettes	2 088,25 €	2 036,45 €	4 124,70 €
Tables pique nique	5 053,29 €	2 543,01 €	7 596,30 €
Pose toutounettes	2 366,10 €	1 941,35 €	4 307,45 €
Cèdres – Rond Point Piquand	19,08 €	530,04 €	549,12 €
Vestiaires – Stade	3 248,70 €	6 313,52 €	9 562,22 €
Voirie 2024	29 646,45 €	11 624,35 €	41 270,80 €
	82 465,76 €	66 289,35 €	148 755,11 €

Les dépenses d'investissement 2024 du budget principal arrêtées au 01-12-2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
 Reçu en préfecture le 17/12/2024
 Publié le
 ID : 089-218904183-20241217-DL24_217-DE

	Budget 2024	Exécution			
	Budget total	Reste sur report 2023	Engagé	Réalisé	Total
Budget principal 2024					
Correction 1068 – Passage M57	103 413,76 €				0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	962 129,29 €		962 129,29 €		962 129,29 €
Opérations d'ordre entre sections – Plus ou moins-value sur cession	27 371,03 €			27 371,03 €	27 371,03 €
Opérations d'ordre entre sections – Amortissements des subventions	80 986,33 €			80 986,33 €	80 986,33 €
Moratoire SET	60 368,45 €			60 368,45 €	60 368,45 €
Remboursement du capital des emprunts	685 874,98 €			685 874,83 €	685 874,83 €
Opérations patrimoniales	264 626,89 €			264 626,89 €	264 626,89 €
Subvention d'équipement – enfouissement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée	240 364,41 €		240 364,41 €		240 364,41 €
Opération sous maîtrise d'ouvrage	291 589,80 €		291 589,80 €		291 589,80 €
Travaux pour compte de tiers	40 000,00 €			5 620,11 €	5 620,11 €
Subvention d'investissement à des personnes de droit privé	109 387,25 €	10 000,00 €	54 811,00 €	44 576,25 €	109 387,25 €
Attributions de compensation CCLTB	66 500,00 €		11 057,97 €	55 289,60 €	66 347,57 €
Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Achats	100 000,00 €		82 465,76 €		82 465,76 €
Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Dépenses de personnel	100 000,00 €		66 289,35 €		66 289,35 €
Acquisition matériel administratif	3 000,00 €			577,97 €	577,97 €
Acquisition matériel sportif	14 885,00 €			14 807,35 €	14 807,35 €
Acquisition matériel – Incendie	8 305,75 €			5 525,75 €	5 525,75 €
Acquisition matériel – Voirie	22 000,00 €			17 422,42 €	17 422,42 €
Acquisition matériel – Voirie – bornes électriques	0,00 €				0,00 €
Acquisition matériel – Bâtiments	1 635,44 €		655,08 €	980,36 €	1 635,44 €
Acquisition matériel – Espaces verts	44 500,00 €			42 244,26 €	42 244,26 €
Acquisition matériel – Services techniques	3 670,00 €			3 643,21 €	3 643,21 €
Acquisition matériel – Festivités	30 000,00 €			18 058,61 €	18 058,61 €
Acquisition matériel – Véhicule police municipale	30 306,16 €			30 306,16 €	30 306,16 €
Acquisition Médiathèque	2 500,00 €			2 455,11 €	2 455,11 €
Acquisition Matériel police municipale	7 900,00 €			1 516,80 €	1 516,80 €
Acquisition matériel informatique dont téléphones Services Techniques	8 513,44 €			6 491,94 €	6 491,94 €
Contrat Millésime intégral	23 396,16 €			23 396,16 €	23 396,16 €
Divers bâtiments municipaux	15 084,00 €			14 160,00 €	14 160,00 €
Ateliers municipaux	1 176,00 €		1 176,00 €		1 176,00 €
Travaux eaux pluviales	1 890,00 €		1 890,00 €		1 890,00 €

Les dépenses d'investissement 2024 du budget principal arrêtées au 01-12-2024 (suite)

	Budget 2024	Exécution			
	Budget total	Reste sur report 2023	Engagé	Réalisé	Total
Travaux climatisation médiathèque	27 800,00 €		27 767,45 €		27 767,45 €
Provision pour décontamination du fonds ancien	22 200,00 €		22 200,00 €		22 200,00 €
Gymnase (Grille enroulable)	2 000,00 €			1 939,20 €	1 939,20 €
Acquisition matériel pour les stades (sableuse)	2 496,00 €			2 496,00 €	2 496,00 €
Rénovation des courts de tennis	65 619,00 €			65 616,48 €	65 616,48 €
Travaux piscine - Changement de chaudière	44 435,46 €			44 434,46 €	44 434,46 €
Travaux piscine (W 2024 : Douches + ampli + sèches-cheveux + W complémentaires CTA / RAR 2023 : Travaux CTA)	116 311,92 €			115 874,34 €	115 874,34 €
Remplacement des motoventilateurs d'air	3 374,96 €		3 374,96 €		3 374,96 €
Intervention sur désembuage	2 206,97 €		2 206,97 €		2 206,97 €
Remise en état de la porte et des fenêtres	3 113,39 €			1 463,39 €	1 463,39 €
Remise en état de la toiture de la piscine	5 178,10 €		5 178,10 €		5 178,10 €
Eglise Saint-Pierre – Dernière tranche – Moe	12 597,76 €	9 216,00 €			9 216,00 €
Eglise Saint-Pierre – Dernière tranche	245 000,00 €		242 460,98 €		242 460,98 €
Eglise Saint-Pierre – Tableaux 2 (Sainte Marie-Madeleine et Assomption)	15 000,00 €			15 000,00 €	15 000,00 €
Eglise Saint-Pierre – Tableaux 3 (Crucifixion – Saint-Pierre – Saint-Paul)	34 536,60 €		28 248,60 €	8 664,00 €	36 912,60 €
Eglise Notre-Dame – Etude	50 000,00 €				0,00 €
Cimetière Saint-Pierre dont Muret et reprise de concessions	53 360,00 €	6 288,00 €		3 600,00 €	9 888,00 €
Cimetière Notre Dame dont démolition de caveau provisoire (19 200€) et reprise de concession	25 000,00 €				0,00 €
Cimetière des Lourdes dont reprise de concession	6 680,00 €				0,00 €
Vidéo-protection	186 108,36 €		2 082,00 €	184 026,60 €	186 108,60 €
Éclairage Public hors travaux en régie	87 552,20 €			87 551,65 €	87 551,65 €
Réfection de chaussées : Faubourg Saint-Michel incluant la Moe	56 381,76 €			56 200,08 €	56 200,08 €
Réfection de chaussées : Parvis de la mairie				25 311,96 €	25 311,96 €
Réfection de chaussées : Pont SNCF				31 275,00 €	31 275,00 €
Réfection de chaussées : étude place de la gare			480,00 €	3 360,00 €	3 840,00 €
Réfection de chaussées : Rue Rougemont				3 342,00 €	3 342,00 €
Réfection de chaussées : Vaulichères				6 380,35 €	6 380,35 €
Réfection de chaussées : aménagement giratoire				907,50 €	907,50 €
R.H.I : Plan guide	28 010,00 €			28 485,00 €	28 485,00 €
R.H.I : Travaux de démolition des préfabriqués des écoles maternelles des Lourdes et André Maire	2 000,00 €				0,00 €
RHI : Intervention en urgence sur le lavoir de la Fosse Dionne	0,00 €			1 464,00 €	1 464,00 €
R.H.I : Etat descriptif de division en volume Bâtiment Gauthier de Sibert	1 900,00 €	1 900,00 €			1 900,00 €
Aménagement de la place de la halle Daret	15 000,00 €				0,00 €
Aire de jeux : Bike-park	5 664,00 €			5 664,00 €	5 664,00 €
Aire de jeux : Les Lices	6 498,15 €			6 498,15 €	6 498,15 €
Remplacement jeux vandalisés à la capitainerie	1 654,59 €			1 654,59 €	1 654,59 €
Site « Salle polyvalente – Espace Bouchez » - Travaux sur 2024 - 2025 – Maîtrise d'oeuvre payée sur 2023 (65 469,27€)	85 446,54 €	43 244,05 €		42 202,50 €	85 446,55 €
Site « Salle polyvalente – Espace Bouchez » - Travaux sur 2024 – 2025	1 602 182,66 €		1 311 238,33 €	290 944,32 €	1 602 182,65 €
Travaux de démolition des préfabriqués des écoles maternelles des Lourdes et André Maire (diagnostic amiante et plomb)	121 725,60 €		118 800,00 €	2 925,60 €	121 725,60 €
Fontaine du Pâtis (maîtrise d'ouvrage)	27 000,00 €			26 641,67 €	26 641,67 €
Total Dépenses	6 488 405,85 €	70 648,05 €	3 503 107,72 €	2 443 580,76 €	6 017 336,53 €

Le financement des investissements 2024 du budget principal

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-218904183-20241217-DL24_217-DE

Budget 2024	Execution			
	Reste sur report 2023	Engagé	Réalisé	Total
Excédent capitalisé			1 083 061,57 €	1 083 061,57 €
FCTVA			258 026,16 €	209 481,89 €
Taxes d'aménagement			10 156,26 €	5 597,50 €
Virement de la section de fonctionnement			1 752 778,80 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections (amortissements de biens)			412 941,83 €	412 941,83 €
Opérations d'ordre entre sections (autres amortissements de charges)			7 902,17 €	7 902,17 €
Opérations d'ordre entre sections (cession des biens)			91 601,03 €	91 601,03 €
Produit des cessions (14 rue de la Fosse Dionne, rue l'Hôtel de Ville, salle des Mulots, rue H Gérard, Hôtel Coeurderoy, Gauthier de Sibert, Terrain APEX)			5 770,00 €	0,00 €
Opérations patrimoniales			264 626,89 €	264 626,89 €
Travaux d'enfouissement des réseaux		240 364,41 €		240 364,41 €
Travaux d'enfouissement des réseaux – Subvention ENEDIS via SDEY		3 393,00 €		3 393,00 €
Travaux d'enfouissement des réseaux – Reversement FCTVA via SDEY		47 832,39 €		47 832,39 €
Travaux pour compte de tiers			5 620,11 €	5 620,11 €
Reversement AC ZA de Vauplaine sur investissement de 2018 à 2023 soit (14469€ + 3000€)*6 – Voir PV CLECT 27-09-2017				0,00 €
Emprunt			430 000,00 €	430 000,00 €
Subvention d'investissement – Eclairage public (DETR 50%) sur 138 700€ (entreprises) et 90 000€ (acquisition ampoules pour W en régie)			56 998,20 €	56 998,20 €
Subvention d'investissement – Eclairage public (CD 89 « Villages de l'Yonne » - 30% HT)			48 856,00 €	48 856,00 €
Subvention d'investissement – Travaux climatisation médiathèque et récupération fond ancien (50% HT)			20 819,00 €	0,00 €
Subvention d'investissement - Travaux piscine CTA + Chaudière (DETR)			7 118,99 €	7 116,99 €
Subvention d'investissement – Travaux piscine CTA + Chaudière (CD 89 – Villages de l'Yonne)			14 823,00 €	14 824,00 €
Subvention d'investissement – Rénovation des courts de tennis (versement FFT à l'AST – Convention)		6 000,00 €		6 000,00 €
Subvention d'investissement – Etude Notre Dame (60% sur HT - DETR + DRAC)			25 000,00 €	0,00 €
Subvention d'investissement – Etude Notre Dame (Convention 40% sur HT)			16 666,67 €	0,00 €
Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – dernière tranche – DRAC (50%, plafonnée à 100 000€)		100 000,00 €		100 000,00 €
Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – dernière tranche – DSIL (30%)		64 885,00 €		64 885,00 €
Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Tableaux 2 – DRAC (40% - HT)			13 204,00 €	13 204,00 €
Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Tableaux 2 – Convention association			23 949,41 €	23 949,41 €
Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Tableaux 3 – DRAC (40% - HT)		11 612,00 €		11 612,00 €
Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Tableaux 3 – Convention association		17 259,22 €		17 259,22 €
Subvention d'investissement – Aménagement de la Halle Daret (60% HT)			7 500,00 €	0,00 €
Subvention d'investissement – City Stade (50% sur HT ANS ou Domanys)			35 000,00 €	35 000,00 €
Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (MOE)	39 051,98 €			39 051,98 €
Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (DETR Travaux – 23,39 % de 1 404 700€)		328 577,00 €		328 577,00 €
Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (DSIL Travaux – 16,50 % de 1 404 700€)		231 776,00 €		231 776,00 €
Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (Ambitions Travaux – 16,65 % de 1 404 700€)		233 850,00 €		233 850,00 €
Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (Région Travaux – 22,01% de 1 404 700€)		247 296,00 €	61 824,00 €	309 120,00 €
Subvention d'investissement – Etude Guide d'aménagement			28 975,00 €	28 975,00 €
Subvention d'investissement – Vidéo protection – FIPD (13,48% de 148 375 HT)			20 500,00 €	20 500,00 €
Subvention d'investissement – Vidéo protection – DETR (48,16% de 148 375 HT)		51 930,90 €	22 256,10 €	74 187,00 €
Total Recettes	39 051,98 €	1 584 775,92 €	2 844 336,69 €	4 468 164,59 €
	(0,00 €)			-1 549 171,94 €

Les investissements 2024 des budgets Cinéma et Camping

	Budget 2024	Exécution			
	Budget total	Reste sur report 2023	Engagé	Réalisé	Total
Cinéma					
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	277 731,38 €		277 731,38 €		277 731,38 €
Opérations d'ordre entre sections	727,74 €			727,74 €	727,74 €
Remboursement du capital des emprunts	16 598,90 €			16 337,82 €	16 337,82 €
Maîtrise d'oeuvre	24 442,88 €			28 130,85 €	28 130,85 €
Travaux de réhabilitation et d'aménagement	371 298,17 €		1 007,76 €	360 714,32 €	361 722,08 €
Equipements divers à mener sur trois années (2024 : Amplificateur + Enceintes – 2025 : équipement scénique théâtre – 2026 : projecteur + serveur + Projet numérique)	12 093,00 €			12 093,00 €	12 093,00 €
Total Dépenses	702 892,07 €	0,00 €	278 739,14 €	418 003,73 €	696 742,87 €
Virement de la section d'investissement	17 510,12 €				0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	2 485,26 €			2 485,26 €	2 485,26 €
Emprunt	70 000,00 €			70 000,00 €	70 000,00 €
Subvention d'investissement – Taux de 80 % sur investissement réel hors Moe dont DETR = 440 880€ et Région = 440 880€)	565 519,37 €			558 742,37 €	558 742,37 €
Subvention d'investissement - Subvention CNC sur Moe	4 136,00 €			4 027,00 €	4 027,00 €
Subvention d'investissement – Equipements (Enceintes, amplificateur, équipements scéniques, casques, écran tactile, projecteur) : Région BFC et CNC	43 241,32 €	8 391,20 €			8 391,20 €
Total Recettes	702 892,07 €	8 391,20 €	0,00 €	635 254,63 €	643 645,83 €
	0,00 €				-53 097,04 €
Camping					
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 096,61 €		40 096,61 €		40 096,61 €
Opérations d'ordre entre sections – Amortissements des subventions	7 397,45 €			7 397,45 €	7 397,45 €
Remboursement du capital des emprunts	2 595,59 €			2 595,59 €	2 595,59 €
Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Fournitures	35 000,00 €		31 120,61 €		31 120,61 €
Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Estimation des dépenses de personnel	25 000,00 €		27 904,29 €		27 904,29 €
Acquisition 1 Mobil Home	17 000,00 €			17 000,00 €	17 000,00 €
Autres acquisitions (Tente de réception, Local pour vélos, Jeux d'enfants, Frigidaire et Micro-ondes)	10 000,00 €			9 074,88 €	9 074,88 €
Mise aux normes électriques (Bornes hors service, Branchements électriques, étude d'ensemble)	5 629,63 €			1 450,00 €	1 450,00 €
Total Dépenses	142 719,28 €	0,00 €	99 121,51 €	37 517,92 €	136 639,43 €
Excédents capitalisés	57 096,61 €			57 096,61 €	57 096,61 €
Opérations d'ordre entre sections	19 791,23 €			19 474,25 €	19 474,25 €
Virement de la section d'investissement	65 831,44 €				0,00 €
Total Recettes	142 719,28 €	0,00 €	0,00 €	76 570,86 €	76 570,86 €
	0,00 €				-60 068,57 €

Les investissements 2025 du budget principal

		Budget 2025		
		Crédit 2025	Report N-1	Budget total
Budget principal 2025				
OPFI – 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		962 129,29 €	962 129,29 €
OPFI – 040	Opérations d'ordre entre sections – Plus ou moins-value sur cession			0,00 €
OPFI – 041	Opérations d'ordre entre sections – Amortissements des subventions	86 009,43 €		86 009,43 €
OPFI – 1068	Moratoire SET	60 368,45 €		60 368,45 €
OPFI – 1641	Remboursement du capital des emprunts dont celui effectué en 2025	643 090,07 €		643 090,07 €
OPFI – 20415	Subvention d'équipement – enfouissement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée		240 364,41 €	240 364,41 €
OPFI – 45811	Opération sous maîtrise d'ouvrage		291 589,80 €	291 589,80 €
OPFI – 4541	Travaux pour compte de tiers	40 000,00 €		40 000,00 €
OPNI – 2042	Subvention d'investissement à des personnes de droit privé	30 000,00 €	64 811,00 €	94 811,00 €
OPNI – 2046	Attributions de compensation CCLTB	67 315,57 €	11 057,97 €	78 373,54 €
OPFI – 040	Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Achats	82 100,00 €	82 465,76 €	164 565,76 €
OPFI – 040	Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Estimation des dépenses de personnel	117 900,00 €	66 289,35 €	184 189,35 €
0147.	Acquisition matériel – Services administratifs dont urnes (1500€)	4 000,00 €		4 000,00 €
0152.	Acquisition matériel – Services des sports (matériel sportif : 3000€ + auto-laveuse : 7000€ + défibrilateur : 2000€)	12 000,00 €		12 000,00 €
0154.	Acquisition matériel – Incendie	10 850,00 €		10 850,00 €
0155.	Acquisition matériel – Voirie	29 600,00 €		29 600,00 €
0156.	Acquisition matériel – Bâtiments	11 700,00 €	655,08 €	12 355,08 €
0157.	Acquisition matériel – Espaces verts	29 750,00 €		29 750,00 €
0158.	Acquisition matériel – Services techniques	1 200,00 €		1 200,00 €
0159.	Acquisition matériel – Festivités	24 400,00 €		24 400,00 €
0160.	Acquisition matériel – Véhicules dont balayeuse	144 000,00 €		144 000,00 €
0285.	Acquisition matériel – Médiathèque	2 500,00 €		2 500,00 €
0290.	Acquisition matériel – Police municipale n'incluant pas le cinémomètre (6000€)	4 100,00 €		4 100,00 €
0204.	Acquisition matériel informatique – Tous les services	6 650,00 €		6 650,00 €
0204.	Contrat Millésime intégral	25 000,00 €		25 000,00 €
0163.	Divers travaux sur bâtiments et terrains municipaux	50 000,00 €		50 000,00 €
XXXX	Travaux Maison du poète	20 000,00 €		20 000,00 €
XXXX	Chaudière maison du poète	30 000,00 €		30 000,00 €
XXXX	Travaux centre social	20 000,00 €		20 000,00 €
XXXX	Travaux sur mairie (volets, portes...)	5 000,00 €		5 000,00 €
0161.	Etude sur le devenir des locaux des services techniques	30 000,00 €	1 176,00 €	31 176,00 €
XXX.	Participation au titre d'une étude sur l'école Pasteur	15 000,00 €		15 000,00 €
XXX.	Installation et rénovation des toilettes publiques de la rue du Prieuré	50 000,00 €		50 000,00 €
0177.	Travaux eaux pluviales	0,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €

Les investissements 2025 du budget principal (suite)

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-218904183-20241217-DL24_217-DE

		Budget 2025		
		Crédit 2025	Report N-1	Budget total
Budget principal 2025				
0285.	Travaux climatisation médiathèque		27 767,45 €	27 767,45 €
0285.	Provision pour décontamination du fonds ancien		22 200,00 €	22 200,00 €
0167.	Gymnase – Eclairage en mode leds	44 000,00 €		44 000,00 €
0207.	Stade avenue Grévin – Rénovation du terrain d'honneur	17 000,00 €		17 000,00 €
0182.	Travaux piscine – Réparation fuite canalisation	2 800,00 €		2 800,00 €
0183.	Travaux piscine – Passage en leds	17 000,00 €		17 000,00 €
0182.	Remplacement des motoventilateurs d'air		3 374,96 €	3 374,96 €
0182.	Intervention sur désembuage		2 206,97 €	2 206,97 €
0182.	Remise en état de la toiture de la piscine		5 178,10 €	5 178,10 €
0252.	Eglise Saint-Pierre – Dernière tranche – Moe		9 216,00 €	9 216,00 €
0252.	Eglise Saint-Pierre – Dernière tranche		242 460,98 €	242 460,98 €
0252.	Eglise Saint-Pierre – Tableaux 3 (Crucifixion – Saint-Pierre – Saint-Paul)		28 248,60 €	28 248,60 €
0244.	Eglise Notre-Dame – Réparation toiture	5 000,00 €		5 000,00 €
0249.	Cimetière Saint-Pierre dont reprise de concessions + W en régie	58 000,00 €	6 288,00 €	64 288,00 €
0264.	Cimetière Notre Dame dont reprise de concessions	8 500,00 €		8 500,00 €
0265.	Cimetière des Lourdes dont reprise de concessions	8 500,00 €		8 500,00 €
0290.	Vidéo-protection		2 082,00 €	2 082,00 €
0129.	Eclairage public	10 000,00 €		10 000,00 €
0190.	Réfection de chaussées : étude Parvis de la gare et place du Sémaphore		480,00 €	480,00 €
0190.	Remise en état des gardes corps des ponts SNCF (rue de Pont et rue Saint-Nicolas)	21 000,00 €		21 000,00 €
0190.	Abri bus Côte putois	6 000,00 €		6 000,00 €
0190.	Abri bus Bonneterie	6 000,00 €		6 000,00 €
0190.	Réfection escalier Maisons rouges	10 000,00 €		10 000,00 €
0190.	Réfection dépôt des Lourdes	15 000,00 €		15 000,00 €
0190.	Réfection joints parvis de la mairie	5 000,00 €		5 000,00 €
0190.	Réfection de chaussées : Aménagement voies douces (avenue Aristide Briand jusqu'au rond-Point Picand)	75 000,00 €		75 000,00 €
0190.	Mise en place d'une zone 30 sur le périmètre du centre-ville (50% des travaux estimés à 100000€)	50 000,00 €		50 000,00 €
0190.	Réfection de chaussées : Rue Hôtel de ville			
0190.	Réfection de chaussées : Rue du Grenier à sel	250 000,00 €		250 000,00 €
0190.	Réfection de chaussées : Rue François Mitterrand			
0190.	Moe sur aménagement centre-ville (mission sur l'année 2016 – montant des travaux estimé à 1 000 000€ HT)	35 000,00 €		35 000,00 €
0191.	R.H.I : Etat descriptif de division en volume Bâtiment Gauthier de Sibert		1 900,00 €	1 900,00 €
0268.	Aménagement des aires de loisirs	47 700,00 €		47 700,00 €
0275.	Site « Salle polyvalente – Espace Bouchez » - Maîtrise d'oeuvre		43 244,05 €	43 244,05 €
0275.	Site « Salle polyvalente – Espace Bouchez » - Travaux sur 2024 – 2025 dont avenants estimés	25 000,00 €	1 311 238,33 €	1 336 238,33 €
0275.	Site « Salle polyvalente – Espace Bouchez » - Travaux sur 2024 – 2025 Eclairage du parc	44 220,00 €		44 220,00 €
0282.	Travaux de démolition des préfabriqués des écoles maternelles des Lourdes et André Maire	3 000,00 €	118 800,00 €	121 800,00 €
0223.	Fontaine du Pâtis (maîtrise d'oeuvre)		26 641,67 €	26 641,67 €
0223.	Fontaine du Pâtis (Travaux estimés à 250 307,82€)	250 000,00 €		250 000,00 €
0XXX.	Restauration Fosse Dionne – Maîtrise d'oeuvre (Moe estimée à 96 000€)	46 000,00 €		46 000,00 €
Total Dépenses		2 712 253,52 €	3 573 755,77 €	6 286 009,29 €

Le financement des investissements 2025 du budget principal

		Budget 2025		
		Crédit 2025	Report N-1	Budget total
Budget principal 2025				
OPFI – 10	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		400 755,93 €	400 755,93 €
OPFI – 10.	Excédent capitalisé		1 549 171,94 €	1 549 171,94 €
OPFI – 10.	FCTVA	199 942,99 €		199 942,99 €
OPFI – 10.	Taxes d'aménagement	8 909,84 €		8 909,84 €
OPFI – 021	Virement de la section de fonctionnement	1 139 583,34 €		1 139 583,34 €
OPFI – 040	Opérations d'ordre entre sections (amortissements de biens)	408 359,35 €		408 359,35 €
OPFI – 024	Produit cessions	120 000,00 €		120 000,00 €
OPFI – 45821	Travaux d'enfouissement des réseaux		240 364,41 €	240 364,41 €
OPFI – 45821	Travaux d'enfouissement des réseaux – Subvention ENEDIS via SDEY		3 393,00 €	3 393,00 €
OPFI – 45821	Travaux d'enfouissement des réseaux – Reversement FCTVA via SDEY		47 832,39 €	47 832,39 €
OPFI – 45.	Travaux pour compte de tiers	40 000,00 €		40 000,00 €
OPFI – 13	Reversement AC ZA de Vauplaine sur investissement de 2018 à 2024 soit (14 469€ + 3 000€)*7 – Voir PV CLECT 27-09-2017	122 283,00 €		122 283,00 €
OPNI – 16	Emprunt	450 000,00 €		450 000,00 €
13. OP XXXX	Subvention d'investissement – Rénovation des locaux du centre social (CAF = 60 % W HT)	20 000,00 €		20 000,00 €
13. OP 0167	Subvention d'investissement – Gymnase et Piscine - Eclairage (DETR ou DSIL : 50% HT)	25 416,67 €		25 416,67 €
13. OP 0182	Subvention d'investissement – Rénovation des courts de tennis (versement FFT à l'AST – Convention)	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
13. OP 0190	Subvention d'investissement – Amendes de police sur 50 % des travaux de voirie (zone 30)	11 250,00 €		11 250,00 €
13. OP 0190	Subvention d'investissement – Mobilité douce – Avenue Aristide Briand (DETR ou DSIL : 50 % HT estimés à 75 000€)	31 250,00 €		31 250,00 €
13. OP 0191	Subvention d'investissement – Mobilité douce – Avenue Aristide Briand (W estimés à 75 000€ : Département : 0 %)	0,00 €		0,00 €
13. OP 0223	Subvention d'investissement – Fontaine du Pâtis (DRAC : 50% HT sur travaux éligibles)	104 166,67 €		104 166,67 €
13. OP 0252	Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Dernière tranche – (DRAC : 50%, plafonnée à 100 000€)		100 000,00 €	100 000,00 €
13. OP 0252	Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Dernière tranche – (DSIL : 30% HT)		64 885,00 €	64 885,00 €
13. OP 0252	Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Tableaux 3 – (DRAC : 40% HT)		11 612,00 €	11 612,00 €
13. OP 0252	Subvention d'investissement - Eglise Saint-Pierre – Tableaux 3 – Convention association		17 259,22 €	17 259,22 €
13. OP 0268	Subvention d'investissement - Aires de jeux (DETR : 30% HT)	11 925,00 €		11 925,00 €
13. OP 0275	Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (DETR + Région MOE)		39 051,98 €	39 051,98 €
13. OP 0275	Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (DETR Travaux – 23,39 % de 1 404 700€)		328 577,00 €	328 577,00 €
13. OP 0275	Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (DSIL Travaux – 16,50 % de 1 404 700€)		231 776,00 €	231 776,00 €
13. OP 0275	Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (Ambitions Travaux : 16,65 % de 1 404 700€)		233 850,00 €	233 850,00 €
13. OP 0275	Subvention d'investissement – Salle polyvalente – Espace Bouchez (Région Travaux : 22,01% de 1 404 700€)		247 296,00 €	247 296,00 €
13. OP 0290	Subvention d'investissement – Vidéo protection – (DETR : 48,16% de 148 375 HT)		51 930,90 €	51 930,90 €
13. OP 0XXX.	Subvention d'investissement – Restauration Fosse Dionne – Moe – (DRAC : 50 %)	19 166,67 €		19 166,67 €
Total Recettes		2 712 253,52 €	3 573 755,77 €	6 286 009,29 €

Les investissements 2025 des budgets Cinéma et Camping

		Budget 2025	
	Crédit 2025	Report N-1	Budget total
Cinéma			
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		277 731,38 €	277 731,38 €
Opérations d'ordre entre sections	15 523,74 €		15 523,74 €
Remboursement du capital des emprunts dont celui effectué en 2025	18 915,35 €		18 915,35 €
Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie	0,00 €		0,00 €
Travaux de réhabilitation et d'aménagement	22 870,00 €	1 007,76 €	23 877,76 €
Equipements sur 3 années	29 921,69 €	0,00 €	29 921,69 €
Total Dépenses	87 230,78 €	278 739,14 €	365 969,92 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		217 250,90 €	217 250,90 €
Excédent capitalisé		27 273,53 €	27 273,53 €
Virement de la section d'investissement	16 113,62 €		16 113,62 €
Opérations d'ordre entre sections	46 940,67 €		46 940,67 €
Emprunt	50 000,00 €		50 000,00 €
Subvention d'investissement – Equipements	0,00 €	8 391,20 €	8 391,20 €
Total Recettes	113 054,29 €	252 915,63 €	365 969,92 €
			0,00 €
Camping			
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		40 096,61 €	40 096,61 €
Opérations d'ordre entre sections – Amortissements des subventions	7 394,45 €		7 394,45 €
Remboursement du capital des emprunts	2 640,85 €		2 640,85 €
Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Fournitures	0,00 €	31 120,61 €	31 120,61 €
Opérations d'ordre entre sections – Travaux en régie – Estimation des dépenses de personnel	0,00 €	27 904,29 €	27 904,29 €
Autres acquisitions (Chaudière)			0,00 €
Mise aux normes électriques (Bornes hors service, Branchements électriques)			
Travaux de réhabilitation et d'aménagement	25 292,76 €		25 292,76 €
Total Dépenses	35 328,06 €	99 121,51 €	134 449,57 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		39 052,94 €	39 052,94 €
Excédent capitalisé		30 118,01 €	30 118,01 €
Opérations d'ordre entre sections	20 891,40 €		20 891,40 €
Virement de la section d'investissement	44 387,22 €		44 387,22 €
Emprunt	0,00 €		0,00 €
Subvention d'investissement - Chaudière – DETR = 50 %			0,00 €
Total Recettes	65 278,62 €	69 170,95 €	134 449,57 €
			0,00 €